

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 septembre 2009

LOI PÉNITENTIAIRE - (n° 1899)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 212

présenté par

M. Urvoas, M. Raimbourg, M. Blisko, M. Jean-Michel Clément, Mme Pau-Langevin,  
M. Valax, Mme Delaunay, Mme Guigou, Mme Laurence Dumont, Mme Lebranchu,  
Mme Lemorton, Mme Filippetti, Mme Karamanli, Mme Orliac, Mme Crozon  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**APRÈS L'ARTICLE 11 BIS, insérer la division, l'intitulé et l'article suivants :**

« Section 1 *bis* A

« Des loisirs et du sport.

« *Art...* – Toute personne détenue a le droit de participer aux actions culturelles, aux activités sportives et de loisir organisées au sein des établissements pénitentiaires.

« Le cas échéant, la durée de ces activités sera prolongée afin de permettre aux personnes détenues qui travaillent d'en bénéficier. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement tend à créer une nouvelle section intitulée : « Des loisirs et du sport », et vise à transcrire dans notre droit les règles pénitentiaires européennes n° 27.1, 27.6 et 27.7.